

R É C I T
V E R I T A B L E

DE CE QVI C'EST NOV-
uellement passé en la Prouince de
Bretagne, depuis le depart
du Roy.

*Ensemble les signes & Merueilleux Prodiges ap-
parus en l'air, tant à l'entour de la ville de
Nantes, Sainct Malo, & autres lieux, les 7.
& 10. Septembre dernier.*

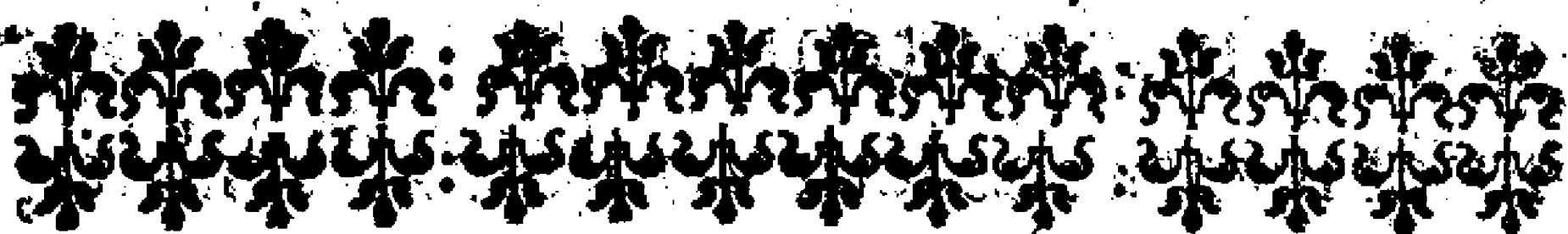
Avec l'explication d'iceux aux affaires de
ce temps.

*Le tout Recueilly suivant les differens rapports,
faict à la Cour par des personnes
de qualité.*



A P A R I S,
Chez N I C O L A S de M O M M I R A L,
ruë Chartiere.

M. DC XXVI.



R E C I T
V E R I T A B L E

D E C E Q V I C E S T P A S S E
en la Prouince de Bretagne,
depuis le depart du Roy.

*Ensemble les signes & Prodiges, nouvellement
apparus en l'air, tant à l'entour de la ville de
Nantes qu'à autres lieux, le 7. & 10. Septembre
dernier.*

Auec l'explication d'iceux aux affaires
de ce temps.

*Le tout recueilly suivant les diuers rapports, fait
à la Cour par des personnes de qualité.*

DEPUIS que le Roy & toute
la Cour est partie de la bon-
ne ville de Nantes, il c'est
trouué dans la basse Breta-
gne des personnes, au sujet de quel-

ques mescontentement qui ont
 faict semblent leur vouloir assembler,
 & par ce moyen apporter quelques
 troubles en ces cartiers. Mais comme
 Dieu ne permet iamais que les sujets
 puissent en façon quelconques s'ele-
 uer à l'encontre de leur Roy & Prin-
 ce Souuerain, leur a faict à mesme in-
 stant esuanouir le courage du cœur, &
 les armes de la main.

D'autre part la memorable puni-
 tion explaire du Compte de Challais,
 & les tres-grands dāgers dans lesquels
 ils pouroient se voir perdre par les ef-
 fects de la iuste, & equitable Iustice de
 nostre grand Loy ys le iuste les a aussi
 incontinent faict soubmettre sous le
 ioug de l'obeyssance, que tres-legiti-
 mement ils doiuent à sa Majesté. De
 telle sorte que pour le present ils ne se
 trouue aucunes personnes en toutes
 les Prouinces & Villes de ce Royaume

qui ne respirent autre choses que de
manifester leur fidelité, & tres-hum-
bles seruices à leur Prince souverain
LOVYS XIII.

Difons donc & confessons que la
France, & que la race de S. Louys a des
graces des faueurs du Ciel, & des pre-
rogatiues non communiquee a aucun
Empire, ny a aucun Prince Souuerain,
ne foyons donc point ingrat de tant
de benefices, entre lesquels c'est de
nous auoir donné de bons Rois suc-
cesseurs de ce grand Sainct, & mesme
nostre grand Salomon, capable, s'y
nous luy sommes aussi fidelles qu'il
l'est heureusement bien digne d'ele-
uer la France au plus illustre sommet
d'honneur & de gloire, que les siecles
passez ne l'ont veuës, les Anges tu-
teurs & protecteurs des Rois baille-
ront tousiours les des-aduantages à
tous ceux qui luy voudroient estre in-

fidelle, ce sont des cōsiderations fermes & fortes pour retenir les esprits plus foibles à ne point abuser de la bonté & clemence de nostre Roy, ains demeurer dans les termes d'une tres-humble & fidelle obeissance.

Pour monstrier dauantage, comme grand Monarque du Ciel & de la terre (vray protecteur des puissances souveraines) ayme & chérit son cher Louys, comme le fils ayné de son Eglise, c'est que sa Diuinité a permis aux astres de faire quelque demonstrations qu'il l'auoit a desdain toutes les pernicieuses entreprises & cōspiratiōs, que l'on pouuoit secrettement machiner cōtre son fauory & son oingt, ce que nous pouuons apparemment cognoistres par les signes & prodiges que nouuellement, sont apparus en diuers cartiers de la France, desquels en peu de mots ie feré le narré selon les diuers recits,

que plusieurs personnes de qualité ont fait à la Cour.

Les signes & prodiges ne peuvent estre, sans signifier quelque choses de sinistres & accidents, principalement sur les effects des conspirations estranges, comme estans Ambassadeurs de ce grand Dieu, les pieds de l'aine de sa Diuinité sont quasi arriuez au termes de leur chemin, & semblent des-jà eschauffer sa patience pour la mettre en courroux. Il est temps ou iamaïs de craindre son bras de fer, & d'apprehender des chastiments, d'autant plus grand & preiudiciable à nos roïes, que sa patience a esté grande & qu'elle se recognoist en l'exécution de sa Iustice.

Ses coups de fouets qui sont autant de heurs qu'à receu la France, & ce pendant ont esté mesprizez, qu'apprehenderons nous de-formais que le

fracasement de nos testes, l'abisme de nos personnes, & la perte de nos vies.

Il est vray dis-je encore de rechef que ce grand Roy del'Vniuers a tousiours esté protecteur & conseruateur de la Couronne Françoisse, de telle sorte que tous ceux qui seront si temeraires que de vouloir tant soy peu heurter cōtre son autorité seront incontinct desuoyez de leurs damnables, & pernicieuses intentions, si bien que nous ne pouuons iuger autre chose de l'apparition de ces signes & prodiges, que c'est vn manifeste tesmoignage que le Roy des Rois veille sur nostre Prince, puis que nous voyons que ceux qui vouloient faire de la France vne Afrique plaine de monstres, & la rendre en la premiere diformité, sont pour la permission Diuine descouverts de telles fortes que nous ne pouuons rien craindre de tous ces perturbateurs de l'Estat.

Pour

Pour briefuement vous d'escrire
 quels ont estez lesdicts signes & mer-
 ueilleux prodiges , comme i'ay des-
 ja dit qui ce sont apparus nouuellemēt
 en diuers cartiers de la France. C'est
 que depuis le partemēt de sa Majesté de
 la Prouince de Bretagne. Plusieurs per-
 sonnes de qualité disent que la nuit du
 7. de ce mois, sur les deux à trois heures
 apres minuit il c'est apparu en l'air aux
 lieux circonuoisins de la ville de Nan-
 tes, comme la figure d'vn grand croi-
 san de couleur azurée, au milieu du-
 quel y auoit la figure d'vne croix fort
 lumineuse & esclairante, & au dessus
 d'icelle sembloit veoir vne estoille qui
 surpassoit en clarté les rayons de tous
 les autres flambeaux Celestes, & que de
 ceste estoille sortoit des esclancements
 de feu qui faisoient dissiper tous les
 nuages qui sembloient s'approcher
 de ladicte Croix.

Sur cet esmerueillable prodige l'on ne scauroit dire autre chose, sinon que le Gouverneur de la Machine ronde qui a pour singuliere recommandation le Royaume François, qu'il fera esuanouyr tous les bourasques qui voudroient apporter des ombrages à la lueur, & tranquillité de son Estat.

Et d'autre part que nostre Alexandre François, en recognoissances de tant de graces & benefices qu'il reçoit de son infinie bonté, fera semblablement dissiper (comme fils aîné de son Eglise, & protecteur des Autels de son conseruateur) tous les nuages d'heresies qui se voudroient opposer à la grandeur de son Dieu, & qu'en ceste bonne volonté il croistra en toutes sortes de benedictions & prosperitez

Le 4. de ce mois sur les ynze heures à minuit, il est apparu en l'air pres de

la ville de S. Mallo en Bretagne, comme la figure de deux escadrons de gens d'armes à cheval, qui sembloient à voir se vouloir ioindre les vns contre les autres, comme l'on voit le plus souvent ioindre naturellement deux nuées, & vn peu apres l'on a veu apparoir au milieu de ces deux escadrons, comme vn gros globe de feu ardent au milieu duquel estoit approchant la figure d'une fleur de Lys de couleur bleu celeste, & cette figure de globe ainsi comme dit est en feu, n'eust pas apparu vn cart d'heure de plus en plus lumineux, que ces deux escadrons se dispercerent tres-effroyablement en tourbillons de feu, de telle forte que pour lors l'on n'eust dit que le Ciel & la terre estoient tous embrasez, ce qui ne fut sans donner vn tres-grand espouuancement à toute ceste contrée.

Monfieur le Cheualier de saint

Maurice en Anjou a raconté à plusieurs Seigneurs de qualité de la Cour que descendant par batteau sur la riuere de Loyre, que la nuit du dixiesme de ce mois de Septembre, sur les vnze ou environ de nuit il vid (comme aussi toute sa compagnie) apparoitre en l'air quantité de nuée rougeastre, en formes de figures de diuers animaux tant ariés que terrestre & que souuentresfois il sembloit auoir ces dites nuées rougeastres se vouloient s'approcher de la Lune qui pour lors estoit fort claire, & ofusquer sa lumiere, & qu'incontinent que cesdictes nuée rouge qui estoient assez apparentes à cause du serain & calme de la nuit s'approchoient de la Lune se dispersoient en vn neant, de telle sorte que l'on ne voyoit plus rien.

Après la definition de l'apparition de la figure de ces animaux ils veirent

la Lune plus claire & lumineuse que jamais estant entouree comme d'un grand Chappellet d'estoilles fort resplendissantes, lesquelles estoilles par fois s'eslançoient d'un costé & d'autre (comme l'on voit ordinairement faire les fusées d'artifice) à l'encontre de tres grosse nuée noires & epaisses, lesquelles par le moyen des eslanchements de ces estoilles en feu estoient dispercée en vne milliaie de petits nuages fort esloignez de la lune, cependant ce chapellet d'estoilles qui estoit à l'entour de la dicte lune continuoient tousiours de plus en plus leur clarté, & dura ceste façon de faire l'espace de deux heures & demie, ou environ que le tout se disparut.

Cette chose non accoustumee de veoir donna de l'admiration, & de l'estonnement à toute la compagnie du bateau, & particulièrement au Patron

diceluy, qui declara que depuis trente
 cinq à quarante ans qu'il faict profe-
 sion de Nauiger sur la riuere de Loy-
 re qu'il auoit veu assez de signes en
 l'air, mais qu'il n'en auoit iamais veu
 de si esmerueillables.

N'estoit-ce pas cela de manifeste
 apparence que Dieu nous faict voir
 à celle fin de donner de l'effroy & de la
 crainte à ceux qui sont si téméraire que
 de vouloir attéter contre l'autorité des
 Puissances Souueraines, & que recon-
 noissent les grands effects de Dieu ils
 rentrent dans les termes de l'obeyssan-
 ce, que tres-legetimement ils doiuent à
 sa Maiesté.

Dieu sçait choisir les siens pour les
 œuvres qui luy sont agréables : entre
 lesquels cette reditte ne doibt estre en-
 nuieufes, l'une & principale, apres le
 seruice de Dieu est celuy du Roy, la
 vive image de saint Louys, l'image de

Henry le Grand, ses triumphes, ses
 estoires, ses Royales actions, le resta-
 blissement de l'Estat, tant & tant de
 merueilles concurrante à nostre bon-
 heur, en sa vie nous doiuent tous obli-
 ger à ne recognoistre autre considera-
 tió des douces influéces que le Ciel ver-
 se sur nous, sur nos familles, & sur nos
 heritages, que pour estre bien vnis au
 seruice du Roy, l'oingt du Seigneur, có-
 me bien informez par mouuement du S.
 Esprit, que c'est ce second Salomon
 auquel Dieu à pris son bon plaisir :
 Dieu n'ayme que ceux qui sont les
 plus assidus & plus frequens à luy de-
 mander : n'espargnós donc point nos
 vœux, nos prieres, nos sospirs & les
 flames de nostre amour pour prier le
 Roy des Roys, de luy donner la pieté
 de Daud, la sapience de Salomon &
 les benedictions que la Sapience di-

uine n'a iamaïs denuée à ceux qui ont
perseueré en la voye de ses volon-
tez.

F I N.